

LA TOUR DE SALVAGNY  
SOURCE D'ÉMOTIONS

La Tour de Salvagny, le 05 AVR. 2023

Monsieur le Président  
de la chambre Régionale des Comptes  
124-126 Boulevard Vivier MERLE  
CS 23624

69003 LYON CEDEX 03

Lettre recommandée avec A.R.

A 230424

Réf : D222013

Objet : Réponse de la commune de la Tour de Salvagny  
aux observations définitives de la C.R.C

Monsieur le Président,

Pour faire suite au rapport reçu en date du 16 mars 2023 dernier, je vous prie de trouver ci-joint les réponses de la commune de la Tour de Salvagny pour donner suite aux observations définitives réalisées par la Chambre Régionale des Comptes.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire  
Gilles PILLON



CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES AUVERGNE-RHÔNE-ALPES					
P	VP Vh	SG	Greffes	RHF	Sec P
Date arrivée :		11 AVR. 2023			
PS1	PS2	PS3	PS4	PS5	PSA
Finanee	DOC	MGX	Charge COM	Charge mission	Sec PS

MAIRIE DE LA TOUR DE SALVAGNY

# **Réponses de la Commune de la Tour de Salvagny à la suite des observations définitives transmises par la Chambre Régionale des comptes le 15 mars 2023**

## **I Sur les recommandations**

### **Sur le Guide des achats et de la commande publique**

La commune est consciente de l'importance de la formalisation d'un guide des achats. La rédaction d'un document de ce type a déjà été entreprise par le pôle ressources dans le cadre d'une réflexion plus générale sur la passation des marchés, de la gestion budgétaire et plus généralement dans le nouveau fonctionnement à la suite de la réorganisation des services.

Ce document devra être abouti avant la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2023.

### **Sur l'inventaire**

La commune a déjà engagé un processus comptable qu'elle a terminé avec le passage à la M57 anticipé d'une année (janvier 2023).

Au cours du premier trimestre 2022, un premier inventaire physique du mobilier a été réalisé dans les salles de la commune mises à disposition des associations. Cette action se poursuit en 2023 sur les autres sites et autres matériels, mobiliers... pour finaliser un inventaire physique actualisé.

## **II Sur les observations**

### **Sur le Tableau des effectifs**

La commune confirme que la mise à jour du tableau des effectifs a été votée lors du conseil municipal du 23 mars 2023 à l'occasion du vote du budget 2023 afin de créer une référence annuelle pour la mise à jour.

### **Sur l'information des citoyens**

Le développement d'un nouveau site internet opérationnel depuis mai 2022 a permis à la commune de respecter la réglementation au 1<sup>er</sup> juillet de cette même année et donc d'avoir en ligne les délibérations du conseil municipal depuis cette date.

Pour le budget, la commune a pris en compte la remarque de la CRC dès le vote du DOB 2023 avec la publication de l'ensemble des éléments budgétaires.

### **Sur le rattachement des produits et des charges.**

La remarque de la CRC est due au versement par l'Etat de la compensation sur les pertes des produits des jeux par suite de la Covid. Par suite d'un redressement d'écriture demandé par la trésorerie, le rattachement n'a pas pu intervenir du fait de la clôture de l'exercice.

Fait à la Tour de Salvagny, le 04 avril 2023

Le maire  
Gille PILLON

